

<b>Demande déposée le 03/11/2025 et complétée le 03/11/2025</b>		<b>N° DP 068 302 25 00026</b>
Par :	Monsieur DEIBER JEAN MICHEL	
Demeurant à :	1 RUE DU CHATEAU  68520 SCHWEIGHOUSE-THANN	Surface de plancher: m <sup>2</sup>
Sur un terrain sis à :	1 RUE DU CHATEAU  68520 Schweighouse-Thann  302 01 103	Surface de plancher antérieure : m <sup>2</sup>
Nature des Travaux :	REEMPLACEMENT DES TUILES, DU PATTAGE ET DES GOUTTIERES DE LA GRANGE	Surface de plancher nouvelle : m <sup>2</sup>

**Le Maire de la Ville de Schweighouse-Thann**

VU la déclaration préalable présentée le 03/11/2025 par Monsieur DEIBER JEAN MICHEL,

VU l'objet de la déclaration :

- pour le REMPLACEMENT DES TUILES, DU PATTAGE ET DES GOUTTIERES DE LA GRANGE ;
- sur un terrain situé 1 RUE DU CHATEAU ;
- pour une surface de plancher créée de 0 m<sup>2</sup> ;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

VU l'affichage en mairie en date du 03/11/2025 de l'avis de dépôt,

VU le PLU approuvé le 04.07.2017, modifié le 12.12.2019,

**A R R E T E****Article 1 :** La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non opposition.Fait à Schweighouse-Thann, le  
Le Maire,

LEHMANN Bruno

**NOTA BENE :** Le terrain est concerné par l'aléa retrait gonflement des argiles (aléa faible).

La présente autorisation peut être le fait génératrice de taxes d'urbanisme. Si tel était le cas, un avis d'imposition vous sera transmis ultérieurement par les services de l'Etat.

*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.*